



## Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe

Monsieur le Maire de LOUBENS-LAURAGAIS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### Arrête

#### Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
WEIBEL Christel	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	

(Dans le cas d'un avancement au choix)



#### Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 0% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

#### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LOUBENS-LAURAGAIS, le 08 janvier 2024

Monsieur le Maire, Laurent FERLICOT



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>